

# FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

ISO SERVICES accompagne les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, carburants...) dans leur programme de financement des travaux d'efficacité énergétique.

En tant qu'obligé, vous avez l'obligation de réaliser des économies d'énergie et/ou de contribuer aux travaux d'économie d'énergie de vos clients

Pour respecter cette obligation, trois voies s'offrent à vous:

- Inciter les clients consommateurs à investir dans des équipements économes en énergie, actions qu'ils doivent faire certifier auprès de l'autorité publique (via le Pôle National CEE).
- Faire appel au marché et y acheter des CEE.
- Investir financièrement dans des programmes éligibles à CEE et recevoir en contrepartie des Certificats d'Économie d'Énergie.

Un obligé peut déléguer sur demande auprès du Ministère, tout ou partie de son obligation à un ou plusieurs tiers (chaque délégation partielle ne pouvant être inférieure à 5TWh cumac). Le délégataire est alors considéré comme un obligé, à hauteur des obligations qui lui ont été déléguées.

Vous êtes producteur d'énergie, ISO SERVICES vous apporte des solutions adaptées à vos besoins

NOUS CONTACTER